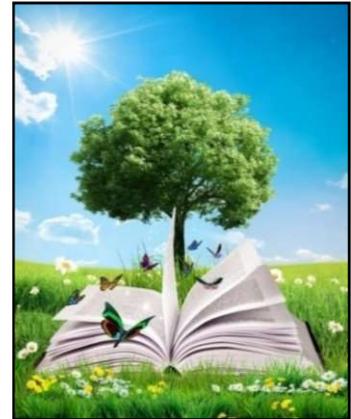


# Fiche n°1 : Engagements et recommandations généraux

Objectif : Maintenir et encourager de bonnes pratiques de gestion favorisant la biodiversité

Tous les Habitats d'Intérêt  
Communautaire (HIC)

Toute Espèce d'Intérêt  
Communautaire (EIC)



## ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la signature de la charte Natura 2000 à :

1. Ne pas détruire les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, ni une espèce protégée par le Code de l'Environnement.  
*Points de contrôle : contrôle sur place de l'absence de destruction d'habitats d'intérêt communautaire ou d'habitat d'espèces, au regard de la cartographie des habitats réalisée par la structure animatrice lors de l'adhésion de la charte. Absence de contraventions pour la destruction d'espèces protégées.*
2. Autoriser la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou les experts mandatés à accéder aux parcelles soumises à la charte pour y mener des inventaires et suivre l'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. La structure animatrice ou la DREAL m'informeront au préalable du nombre de personnes, de la période ou des dates d'intervention. Je pourrai me joindre à ces opérations et les résultats de ces suivis scientifiques me seront communiqués.  
*Point de contrôle : absence de refus d'accès à la propriété ou aux parcelles.*
3. Informer mes mandataires ou tout prestataire de travaux, qu'ils sont en site Natura 2000, les engagements auxquels j'ai souscrit, et exiger le respect de ces derniers. Modifier les mandats lors de leur renouvellement par écrit afin de les rendre conformes aux engagements de la charte.  
*Points de contrôle : document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits dans le cadre de la charte Natura 2000. Modification par écrit des mandats.*
4. Informer tout prestataire ou toute personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues par celle-ci.  
*Point de contrôle : document signé par le(s) prestataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits.*
5. Signaler par écrit à la structure animatrice les travaux ou aménagements (sauf opérations de gestion courante) concernant des habitats d'intérêt communautaire et ne relevant pas d'opérations prévues dans le DOCOB  
*Point de contrôle : absence de travaux/aménagements sans information préalable de la structure animatrice.*

## RECOMMANDATIONS :

1. Maintenir et développer de bonnes pratiques favorisant la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.
2. Limiter au maximum la circulation des véhicules motorisés de loisirs sur les parcelles.
3. Informer la structure animatrice du site Natura 2000 de toute dégradation ou destruction de milieux naturels (habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire) d'origine humaine ou naturelle.
4. Veiller à ne pas démanteler les talus, haies, murets, et autres éléments structurants le paysage. Ces éléments permettent la connectivité entre les habitats et servent de corridors aux espèces d'intérêt communautaire.
5. Veiller à ne pas introduire volontairement, ni à favoriser, les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE).

6. S'informer sur les pratiques à mettre en œuvre lors de la gestion courante d'une zone infestée par des EEE.
7. Limiter les apports en fertilisants et l'utilisation de produits phytosanitaires.
8. Ne pas stocker de produits chimiques ou organiques sur la ou les parcelles engagées.
9. Signaler à la structure animatrice la présence de nids d'oiseaux pour les espèces de la Directive Oiseaux et/ou la présence d'un gîte à chauves-souris, à Loutre d'Europe ou à Vison d'Europe.

Je soussigné.....m'engage à respecter les engagements ci-dessus pendant cinq ans en qualité de propriétaire/ mandataire/ locataire / usager.

Fait à....., le.....